

L'an deux mille dix-huit le dix-neuf février à 20h00, le Conseil Municipal légalement, convoqué s'est réuni salle de la mairie, sous la présidence de Mme Stéphanie BOISAUBERT, Maire,

Étaient présents :

Mmes BOISAUBERT Stéphanie – GRANGEOT Christelle - GIRAUD-JACQUIGNON Clémence
DEVIDAL Joëlle

&

Mrs BONNETAIN Philippe - MEYER Constant – NICOUUD Florent - PERROT Gilbert –
DECOMBIS Erick - DESORMAIS Jérôme - ALPHANT Florent - RACAMIER André

Absent excusé : Mr HAOUIZEE Régis

Pouvoir à :

Compte-rendu de séance

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20h08

Monsieur Jérôme DESORMAIS est nommé secrétaire.

1 – COMMISSION URBANISME :

Point sur les dossiers

DP Mathieu : accordée
DP Conjard : accordée
PC Bouziges : accordé

Un courrier a été reçu en mairie concernant un recours gracieux sur un permis de construire du lotissement « l'Alpaje ».

Concernant le PLU, une rencontre a eu lieu avec le commissaire enquêteur ce jour : l'enquête est prévue du 4 Avril au 4 Mai 2018.

2 - COMMISSION TRAVAUX / BATIMENTS :

Point sur les dossiers

- Attente pour finition de la plateforme du city stade
- Attendu du devis pour l'accessibilité de l'église
- Véhicule « Partner » HS ; vu le montant des réparations, le remplacement du véhicule semble nécessaire.
- Attente du devis pour les travaux d'accessibilité des WC du Bar Restaurant de la Poste. Il faut trouver une solution (prendre en compte la réglementation pour la sécurité).
- Création d'un groupe de travail pour les futurs travaux du foyer (en 2020, il conviendra de mettre cette salle aux normes d'accessibilité. Clémence Giraud-Jacquignon prend en charge l'organisation du groupe avec Philippe Bonnetain, Constant Meyer, Florent Nicoud et Florent Alphant. Le 1^{er} objectif est de faire évaluer par un professionnel du bâtiment cette salle afin de savoir si son état permet des travaux de rénovation réalisables ou non.

3 – COMMISSION VOIRIE :

Point sur les dossiers

- Le curage des fossés de la commune a été réalisé en quasi-totalité.
- Le dossier de l'élargissement nord de la rue du stade est à réactualiser : le devis des travaux a été réalisé par le Syndicat de voirie, mais la prévision d'achat d'un bout de terrain de la propriété Coursier avec matérialisation sur place n'a toujours pas été programmée avec les propriétaires : de plus il faudra prévoir un bornage réalisé par un géomètre (le dossier de subvention sera à réactualiser).
- Signalisation d'un accès réalisé récemment sur un terrain entre Miançon et la Feytaz : se renseigner auprès de la DDE pour savoir si une autorisation a été demandée.

4 – COMMISSION FINANCES :

Renouvellement de la ligne de trésorerie : délibération

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en attente de versements de subventions et autres, il est opportun de recourir à l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 120 000,000 euros (cent vingt mille euros). Cette ligne de trésorerie ne procure aucune ressource budgétaire. Les mouvements sont comptabilisés en classe 5 « comptes financiers ».

Après avoir pris connaissance du projet de contrat d'une ligne de trésorerie établie par la Caisse d'Épargne Rhône Alpes Lyon, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des votants :

Article 1 : Pour des besoins de trésorerie, la Commune de BELLEGARDE-POUSSIEU contracte auprès de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes – Direction de l'Économie Locale – 75, rue Victor Hugo – 38200 VIENNE, une ligne de trésorerie de 120 000,00 euros. Le taux d'intérêt de cette ligne de trésorerie interactive est composé d'un indice de référence, l'EONIA, augmenté d'une marge de 0.94 %. Elle est consentie pour une durée d'un an.

Article 2 : Madame Le Maire est autorisée à signer le projet de contrat dont le texte est annexé à la présente délibération.

- **DONNE** un avis favorable pour la reconduction de l'ouverture d'une ligne de trésorerie interactive d'un montant de 120 000 euros, avec frais de dossier s'élevant à 400 euros/prélevés en une seule fois ;
- **ACCEPTE** de confier à Madame Le Maire le soin de gérer ce dossier avec la Caisse d'Épargne Rhône Alpes ;
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

Délibération 13/2018.

Approbation du Compte Administratif 2017 : délibération

Madame Christelle GRANGEOT, Adjoint chargé de la Commission Finances, propose au Conseil Municipal de délibérer sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 dressé par Madame Boisaubert Stéphanie, Maire de la Commune, après s'être fait présenter les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal à 12 voix pour :

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi (voir dossier joint),
- 2) Constate, aussi bien que la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération 14/2018.

Affectation du résultat : délibération

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017, en adoptant le Compte Administratif qui fait apparaître :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	18 530,55 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure	81 279,95 €
Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	68 233,99 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	112 600,78 €
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	151 729,00 €
En recettes pour un montant de :	113 054,00 €
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	125 439,54 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 125 439,54 €

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 68 441,19 €

Délibération 15/2018.

5 – AFFAIRES SCOLAIRES :

Fermeture de classe : information

Madame Le Maire fait part de la fermeture d'une classe suite à l'effectif d'élèves insuffisant. Une action sera menée par les parents d'élèves le mardi 27 Février prochain ; la commission du 9 Février a maintenu cette décision.

Un courrier a été envoyé à l'inspectrice académique afin de la prévenir du non accord de la mairie pour cette action.

Madame Le Maire demande par courrier une intervention du Député de l'Isère, Monsieur Jean-Pierre Barbier, pour aider à garder la classe.

Si la fermeture est maintenue, l'école sera réorganisée avec une classe de maternelles à trois niveaux : une classe CP/CE1, et une classe CE2 / CM1 / CM2.

Proposition d'intervention du Centre Social de l'Île du Battoir à compte de septembre 2018 : délibération

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en septembre 2018, comme annoncé lors du précédent conseil, la Commune modifie l'organisation scolaire en revenant à la semaine de quatre jours et en arrêtant les Temps d'Accueil Périscolaire.

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de faire le choix de maintenir la subvention accordée au Centre Social sur la totalité de l'année 2018, ainsi que sur les années suivantes : voici les actions pouvant être proposées :

1 – Proposer des actions de soutien à la parentalité :

Accompagnement parental spécifique et individuel :

Intervenir comme médiateur, puis accompagnateur pour des familles ou enfants rencontrant des difficultés avec un des acteurs de la commune, à la demande du maire.

Rencontre et entretien avec la famille réalisés par un travailleur social du Centre Social. Selon l'attente et le besoin de la famille accueillie, le travailleur social pourra renseigner, informer, et orienter à l'aide du réseau et des ressources régulièrement actualisées par le centre social.

La famille pourra être accueillie en suivi individuel jusqu'à trois fois avant d'être orientée. Un lien sera systématiquement fait avec le maire ayant réalisé la demande.

A titre d'exemple, les domaines couverts peuvent être :

- Protection maternelle infantile
- Modes d'accueil du jeune enfant
- Prestations légales et sociales
- Protection de l'enfance
- Adolescence
- Accompagnement à la scolarité et activités périscolaires
- Conseil conjugal et familial

- Médiation familiale
- Parentalité
- Handicap et perte d'autonomie
- Ascendants

Accueil de proximité des familles de la commune pour échanger sur des questions avant trait à la parentalité :

La réforme et les créneaux seront proposés en fonction des spécificités des communes :

- Relever et répondre aux problématiques familiales repérées sur la commune, en développant des actions collectives contribuant à l'épanouissement des parents et des enfants, au renforcement de la cohésion intrafamiliale et aux relations et solidarités inter familiales et au soutien à la parentalité.
- Faciliter l'investissement des familles dans les temps péri et extra scolaires des enfants, au travers de la mobilisation dans les associations et actions de la commune.
- Ces temps pourront prendre la forme de temps d'accueil, café des parents ou table ronde d'échanges par exemple.
- Présence d'un binôme de professionnel permanent du centre social sur la commune 2h00 par semaine tous les quinze jours.

2 – Formation des personnels municipaux intervenant auprès des enfants :

Voici quelques exemples de thématiques, mais le Centre Social peut adapter les contenus en fonction des demandes, des personnels et des communes :

- Explorer les **phénomènes de groupe et leurs difficultés**,
- **Améliorer sa gestion du groupe en animation**,
- **Acquérir des connaissances sur les démarches de renforcements des compétences psychosociales / compétences de vie**,
- **Etre en capacité d'animer des activités permettant le développement des compétences psychosociales / compétences de vie**.

Cependant le Centre Social peut proposer des formations sur des techniques d'animations particulières ; ces formations peuvent être mutualisées entre plusieurs communes.

3 – Accompagnement à l'élaboration des contenus pédagogiques dans les garderies et les cantines périscolaires avec le personnel municipal :

Mise en place d'un projet éducatif et pédagogique qui privilégiera la continuité éducative. Celui-ci pourrait permettre de travailler les liens entre les accueils extra scolaires, l'école, la famille.

Réflexion et élaboration d'activités pouvant convenir à ces temps d'accueil garderie, qui peuvent être parfois très courts et où une rotation des enfants est importante.

Accompagner, également les personnels municipaux, sur comment entrer en lien avec les parents, afin d'échanger sur leurs enfants, les comportements difficiles, ou encore les mal être ou difficultés rencontrées chez l'enfant.

Le projet évoqué ci-dessus se mettrait en place sur les 4 derniers mois de l'année 2018, pour continuer en 2019 si le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Après discussion et délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants

- **DONNE** un avis favorable à la proposition du Centre Social de l'Ile du Battoir telle qu'elle est évoquée ci-dessus,
- **ACCEPTE** de confier à Madame Le Maire le soin de gérer ce dossier avec le Centre Social de l'Ile du Battoir,
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

Délibération 16/2018.

6 – ENVIRONNEMENT :

Compte-rendu de la réunion du Comité de site du 12 Février.

- L'objet de cette réunion a été de faire le point sur les actions réalisées en 2017, et sélectionner celles à engager en 2018, en conformité avec les opérations énumérées dans le plan de préservation et d'interprétation de l'ENS de la Salette à Bellegarde-Poussieu, pour la période 2016-2020.
- A ce jour il y a un problème d'effondrement de la mare de la Salette suite aux intempéries (ravinement important) : Mr Brochier reprend gratuitement les travaux.

- Les propriétaires des parcelles sises dans la zone d'intervention et d'observation ont été reçus lors de cette réunion : ils sont prêts à signer les conventions. Un propriétaire souhaiterait vendre éventuellement son terrain à la mairie (0.25 €/m²) : la proposition sera étudiée par la mairie et une délibération sera prise lors d'un prochain conseil, et devra être validée par le département.
- La demande d'abattage d'Acacias a été annulée.
- Les chèvres sont restées 26 jours sur l'année 2017. La clôture nécessaire vaut 12 700 €.
- Un petit abri financé par la mairie sera réalisé afin de pouvoir laisser les chèvres plus longtemps sur le site.
- Le nichoir réalisé par les élèves de l'école et installé à la chèvrerie doit être déplacé.
- Monsieur Nicolas SOUVIGNET a évoqué l'Association Nature Vivante, qui accompagnait la commune dans la gestion de l'ENS. L'Association a licencié ses salariés au 31 décembre 2017, et cesse de ce fait toute action sur le site de l'ENS. Nicolas Souvignet a créé au 1^{er} janvier 2018 sa propre structure, et a proposé aux élus de continuer à les assister. Madame Le Maire et Monsieur Erick DECOMBIS ont fait part de leur accord concernant cette collaboration, précisant que celui-ci était présent sur le site de la Salette depuis la création de l'ENS, et connaissait donc parfaitement le dossier. Une convention annuelle sera mise en place, afin de cadrer ce partenariat.

7 – QUESTIONS DIVERSES :

- L'Institut National de l'Information Géographique et Forestière interviendra prochainement dans la Commune, dans le cadre de travaux d'entretien du réseau de Nivellement Général (un repère de nivellement est un point matérialisé (généralement métallique) dont l'altitude est déterminée avec précision ; chaque repère de nivellement fait l'objet d'une fiche signalétique le décrivant et fournissant son altitude) autorisés par arrêté préfectoral.
- L'électrification de la 2^{ème} cloche de l'église sera bientôt réalisée.
- Madame Le Maire et Madame Christelle Grangeot ont reçu les personnes responsables de la bibliothèque afin de revoir le futur fonctionnement ainsi que la réglementation. Le tarif de l'adhésion a été fixé à 10 € par famille.
- Sujet de la source appartenant à la mairie et devant couler au boulo-drome : à aborder lors d'une prochaine réunion de la commission.
- Information sur les prochaines réunions : Conseil Communautaire le 26 février 2018 à Bellegarde-Poussieu à la Salle d'Animation Rurale, Syndicat de Voirie le 6 mars 2018 et la commission des logements sociaux le 8 mars 2018 à Bellegarde-Poussieu, salle du Conseil.

Madame Le Maire clôture la séance à 22h05.